

# PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE

- a) Démolition du bâtiment agricole ECA n°1075
- b) Construction d'un chalet de 6 appartements, avec locaux techniques et garages enterrés

## Commune d'Ormont-Dessus

Lieu-dit : Au Sasset

Coordonnées moyennes : 578'820 / 133'410  
altitude : 1255 m. env.

Zone d'affectation : "zone de chalets"  
Zone de danger : glissement peu actif (prof. >10m.) (1C)  
Secteur de protection des eaux : B  
Degré de sensibilité au bruit (adopté) : III  
Raccordements EC/EU : aux collecteurs communaux via collecteurs privés

Mention : aucune  
Dérogation : aucune  
Particularité : aucune

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF

Enquête publique ouverte du 26 mai au 24 juin 2012  
Opposition: Aucune  
Permis délivré le 2 juillet 2012 (3679-2012)  
Réserves: Aucune

### Parcelle n°2395

selon feuillet RF en date du 12.04.2012  
Bâtiment agricole n° 1075 33 m<sup>2</sup>  
Champ, pré, pâturage 1'973 m<sup>2</sup>  
Total 2'006 m<sup>2</sup>

Remarque : surface de la parcelle après modification de limites en cours d'inscription et rectification de surface (demande en cours) : 1652 m<sup>2</sup>

Propriétaire : Difabat SA

### Propriétaires des parcelles voisines

- 2381 PICHARD Philippe
- 2396 Hoirie MOILLEN
- 2398 MEUNIER Bernard et FORTUNA MEUNIER Brigitte
- 7415 Difabat SA
- 7416 DELARUE Cynthia et Gérald
- 7439 PPE "Sasset n° 5"
- 7442 LIEBREICH Michael

Les Diablerets, le 1er mai 2012

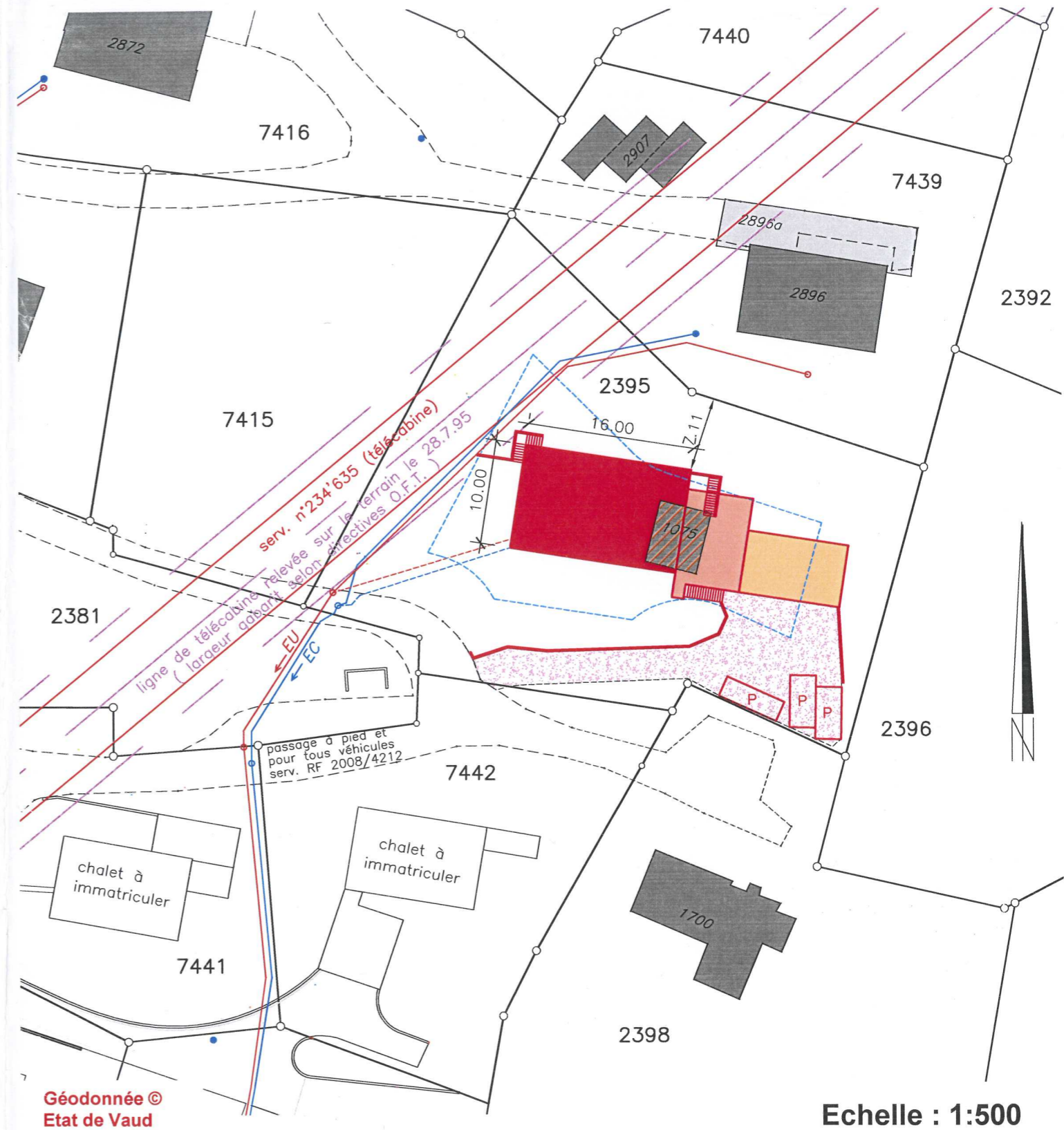
Bernard CROISIER  
Ing. EPFL, Ing. officiel

**EFA+C**  
INGENIEURS GEOMETRES OFFICIELS SA  
Chemin du Plan 1855 Les Diablerets tél. 024 492 24 14 diablerets@efa-c.ch

Pour Difabat SA :

*D. Hermod*

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic, Le Secrétaire.



Géodonnée ©  
Etat de Vaud

Echelle : 1:500

### Servitudes

Servitudes existantes touchant le projet

Aucune

Servitudes existantes ne touchant pas le projet

- 234'635 C Passage pour le télésiège Diablerets-Isenau
- 247'402 C Passage à pied et pour tous véhicules
- 2008/4212 D/C Passage à pied et pour tous véhicules (selon état des lieux)

### Légende :

- chalet projeté
- caves et locaux techniques (enterrés)
- garages enterrés
- bâtiment à démolir
- accès à créer
- limite des constructions selon art. 17 RCPC